



Télécommande vocale  
HELIX



5 minutes

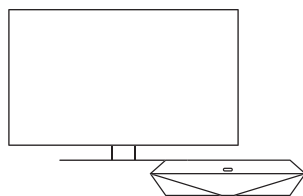
Guide d'installation

English version on the back

## Pour débiter

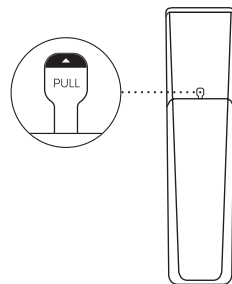
### 1. Allumez votre téléviseur.

- ✓ Allumez votre téléviseur à l'aide de la **télécommande de la télé** et sélectionnez la source HDMI appropriée.



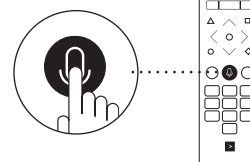
### 2. Retirez la languette de plastique.

- ✓ Retirez la **languette de plastique** à l'arrière de la télécommande vocale.



### 3. Programmez la télécommande vocale.

- ✓ Programmez la télécommande vocale pour l'utiliser avec votre téléviseur ou votre système audio et profiter de la fonction de commande vocale.
- ✓ Pointez la **télécommande vocale** vers votre terminal Helix TV et **appuyez sur le bouton Micro**.
- ✓ Suivez les instructions qui s'afficheront à l'écran.



Votre télécommande  
vocale est maintenant  
fonctionnelle!



Besoin d'aide?

Retrouvez tous nos conseils  
d'installation à  
[go.videotron.com/  
programmer-telecommande](https://go.videotron.com/programmer-telecommande)



Imprimé sur du papier Rolland EnviroPrint, 200M Couverture. Ce papier contient 100 % de fibres postconsommation et il est fabriqué à partir d'énergie biogaz. Il est certifié FSC®, Procédé sans chlore et Garant de forêts intactes™.

**AVIS IMPORTANT SUR LA GARANTIE LÉGALE:** La Loi sur la protection du consommateur accorde une garantie sur tous les biens que vous achetez ou louez à un commerçant. Le bien doit pouvoir servir : (1) à l'usage normal auquel il est normalement destiné (article 37 de la Loi), (2) à son usage normal pendant une durée raisonnable, qui peut varier selon le prix payé, les dispositions du contrat et les conditions d'utilisation (article 38 de la Loi). Pour plus de renseignements sur cette garantie légale, consultez le site de l'Office de la protection du consommateur au [www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca).

**DÉCLARATION D'INDUSTRIE CANADA:** Le présent appareil comprend des transmetteurs et émetteurs exempts de licences, lesquels sont conformes aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. L'exploitation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si celui-ci est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.